

# Penser le catalogage du livre ancien à l'âge du numérique

« **L**e catalogage est, dans toute bibliothèque, un travail de première main ne souffrant aucune interposition ; il se fonde sur l'identification qui réclame, dès que les livres sont anciens, des connaissances étendues et subtiles... Et plus les livres sont anciens, plus [les] opérations se font difficiles ; elles ne peuvent être confiées qu'à des bibliothécaires spécialistes, doués au surplus de perspicacité autant que de finesse et de prudence<sup>1</sup>. » Cet exposé méthodologique de L.-N. Malclès, préliminaire au chapitre consacré aux catalogues des bibliothèques (nationales en particulier) dans son *Manuel de bibliographie*, résume les exigences du catalogage du livre ancien, art et science à la fois, usant de méthodes acquises après une lente et longue pratique.

## Martine Delaveau

Bibliothèque nationale de France  
martine.delaveau@bnf.fr

## Yann Sordet

Bibliothèque Sainte-Geneviève  
ysordet@univ-paris1.fr

## Isabelle Westeel

Bibliothèque municipale de Lille  
iwesteel@mairie-lille.fr

## De la carte à jouer à la Toile

Le catalogage du livre ancien répond à des règles d'analyse du document, à des normes de structuration de l'information bibliographique, à des recommandations relatives au traitement de telle ou telle « zone ». Après l'adoption, à l'initiative de l'Ifla, des « Principes de Paris » en 1961, puis l'apparition des AACR (Anglo-American Cataloguing Rules) en 1967 et la rédaction des ISBD (International Standard Bibliographic Description) au début des années 1970, les instances bibliothécaires et bibliographiques se sont accordées sur le fait que le livre ancien, en raison d'une spécificité liée à son mode de fabrication, ne pouvait s'inscrire dans les modèles définis pour le livre moderne produit de façon mécanique.

Aussi en 1975, le Comité des livres et documents rares et précieux de l'Ifla organise-t-il une première réunion visant à considérer la description bibliographique du livre ancien en tant que tel. Il s'agit de permettre au catalogueur de distinguer les éditions, les exemplaires, et d'apporter un éclairage sur la transmission des textes.

Ces réflexions donnent lieu à la publication de l'ISBD(A) (A = Antiquarian) en 1980, dont la traduction française paraît en 1982. En France, ces règles sont adaptées par la norme expérimentale NF Z 44-074 (1986), qui s'applique à l'ensemble des monographies imprimées artisanalement des origines à 1800. Tout en empruntant sa structure, elle diverge de l'ISBD(A) sur plusieurs points : elle enjoint notamment de respecter la ponctuation d'origine dans la transcription de la page de titre, appliquant des méthodes proches de la diplomatique, et insiste sur le relevé de

1. Louise-Noëlle Malclès, *Manuel de bibliographie*, 4<sup>e</sup> éd. rev. et augm. par Andrée Lhéritier, Presses universitaires de France, 1985, p. 73-74.

Diplômée de l'École des hautes études en sciences sociales, **Martine Delaveau** est bibliothécaire, chargée du catalogage des livres anciens à la Bibliothèque nationale de France, après avoir travaillé à la Réserve de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Elle est coéditrice du catalogue collectif Bibles imprimées du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle conservées à Paris (BnF, 2003).

Archiviste-paléographe, **Yann Sordet** est chef du département de la Réserve à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Il enseigne le catalogage du livre ancien à l'Enssib et à l'École des chartes, et l'histoire de l'édition à l'Université Paris XIII. Auteur de *L'amour des livres au siècle des Lumières*, Pierre Adamoli et ses collections (*École des chartes*, 2001), il a collaboré aux Ventes publiques de livres et leurs catalogues, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles (idem, 2000) et à *La mise en page du livre religieux : XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles* (idem, 2004).

Archiviste-paléographe et titulaire d'un DEA d'histoire, **Isabelle Westeel** est responsable de l'informatique et des nouvelles technologies à la Bibliothèque municipale de Lille, après avoir exercé au SCD Lille III. Elle est l'auteur d'une *Vie de saint Éloi* (Noyon, *Confrérie des Marguilliers de Saint-Éloi*, 2002) et a édité en collaboration *La numérisation des textes et des images : techniques et réalisations* (Éd. Université Charles de Gaulle, Lille, 2003).

l'empreinte. Tenant compte d'évolutions technologiques possibles, elle anticipe la « description des livres anciens à l'ère des catalogues automatisés ».

Parallèlement, le développement de l'informatique modifie les procédures de création des notices et conduit les bibliothécaires à réfléchir à la gestion et à la présentation des notices dans les systèmes informatiques, ce qui impose la nécessité de structurer les informations bibliographiques en zones et sous-zones selon un format lisible en machine. Ainsi, le format Marc (Machine Readable Cataloguing) et ses descendants se développent à la fin des années 1960 et le format Unimarc naît en 1977.

Dès 1975, la Bibliothèque nationale développe le format Interarc, qui lui est propre et répond à ses exigences. Suit en 1987, en concomitance avec l'ouverture du catalogue en ligne et en réseau dans la base BN-Opale (1988), la publication du *Manuel de catalogage automatisé des livres anciens en format Interarc* qui se conforme dans l'ensemble aux

prescriptions de la norme expérimentale Z 044-74, mais insiste plus encore sur le respect de la page de titre et notamment sur la transcription complète de l'adresse dans une seule sous-zone, sans recours à la segmentation et à la ponctuation fonctionnelle qu'elle introduit.

Ce principe, qui correspond aux exigences de fidélité de la transcription, relève également d'une « économie » générale de la notice du livre ancien. Il est à l'origine d'une réflexion, nourrie par les enseignements de la bibliographie matérielle, dans laquelle on distingue clairement et sans redondance zones de transcription et zones d'accès structuré : pour parler Unimarc, le contenu de la zone 210 (adresse) ne saurait faire l'objet de requêtes étant donné l'extrême diversité de présentation de l'information qui y est consignée, tant du point de vue du lieu d'édition (*Lugduni, Lion, Lyon*) que de celui de l'imprimeur ou du libraire (pour Josse Bade, autrement dit Josse Van Asche, qui exerce à Paris de 1503 à 1535 : *in aedibus Ascensianis, Vaenundantur ab ipso Jodoco Badio Ascensio, Prelum Ascensianum, ex chalcographia Jodoci Badii, in chalcographia Ascensiana*, etc.) ou de la date.

Que ces éléments soient ou non « exacts », du fait des fréquentes fausses adresses, contrefaçons et émissions, il est un autre problème qui ajoute à cette diversité. Les requêtes sollicitent à bien meilleur escient les zones 7XX (imprimeurs-libraires indexés par autorité), 620 (lieu d'édition) ou 100 (date(s) du document spécifiée(s) dans les données codées). Une transcription rigoureuse de l'adresse peut dès lors servir à distinguer du premier coup d'œil deux unités bibliographiques. La réflexion se poursuit du reste, autour de la proposition d'inclure plus largement dans la transcription les éléments jusqu'ici rejetés (adresse commerciale, enseigne, qualificatifs, voire mentions de privilège).

## Évolutions conjointes des supports et des contenus catalographiques

Le développement des supports d'information a aussi influé sur le contenu d'une notice catalographique de livre ancien. En effet, sans prendre en compte ici les catalogues imprimés, la qualité du signalement du livre ancien a été longtemps tributaire de la condition physique du support catalographique : carte à jouer/fiche bristol limitaient en tout état de cause le signalement à la mention de l'auteur, du titre, du format et de la cote.

Or, la naissance de l'histoire du livre après les travaux fondateurs de Lucien Febvre et Henri-Jean Martin, les apports désormais incontournables de la bibliographie matérielle, les exigences accrues du chercheur, qu'il soit bibliothécaire ou universitaire, lecteur savant ou honnête homme, ont contribué à l'évolution des pratiques des catalogueurs du livre ancien, alors que se mettait en place le traitement automatisé de l'information. Le titre long, l'adresse complète, le colophon ou l'achevé d'imprimer, la collation complète (avec bien souvent le relevé des signatures), mais aussi la part croissante de la zone des notes, les accès normalisés, les particularités d'exemplaires font partie désormais d'une notice courante du livre ancien.

Les techniques numériques bousculent le clivage classique information primaire/information secondaire. À ce titre, la pratique de l'*enrichissement* du catalogue est extrêmement intéressante à condition d'être maîtrisée et clairement articulée avec les objectifs catalographiques : chacun sait que la technologie numérique et les procédés hypertextuels autorisent la mise à disposition de tout ou partie du document primaire à travers le catalogue, par le biais d'un lien désormais intégré dans le format Marc.

Une enluminure, une page de titre, un ornement typographique, voire la

totalité d'un document se donnent ainsi à consulter depuis sa notice. On notera toutefois qu'en la matière l'image effectue plutôt un retour dans le catalogue qu'une réelle apparition. Dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle en effet, le fac-similé avait fait son apparition dans les catalogues de livres anciens, et notamment ceux des bibliothèques de livres rares et précieux ; dans la *Bibliographie lyonnaise* de Baudrier (1895-1921), les nombreuses reproductions de marques d'imprimeurs, lettres ornées et matériel typographique seront autant d'outils au service de l'identification, complétant avantageusement les notices consacrées aux hommes et aux productions de la librairie lyonnaise du XVI<sup>e</sup> siècle.

L'image, permise dans le catalogue ou le répertoire publié sous forme de volume papier, s'est trouvée exclue du catalogue sur fiches et des premiers Opac fonctionnant avec des écrans en mode texte sur une architecture en série ou en protocole Telnet ; l'architecture client-serveur et les terminaux graphiques furent la condition de sa réintégration dans le catalogue. Cette possibilité technique, sous réserve d'être manipulée avec discernement, permet de « prolonger » la notice bibliographique ou de contourner quelques-unes des apories du dire et du décrire catalogographique, en donnant à « voir » par exemple une marque d'imprimeur non attestée, l'état particulier d'une planche, un accident typographique, une reliure.

L'enrichissement du catalogue pourrait ainsi être justifié dans certains cas : *unicum*, reproduction d'un détail (caractère ou ornement typographique) sur lequel repose une identification d'adresse effectuée dans la notice ; reproduction d'un élément non attesté dans la littérature de référence (pour une édition italienne du XVI<sup>e</sup> siècle par exemple, une marque d'imprimeur qui ne serait signalée ni par le répertoire de Giuseppina Zappella, ni par le dictionnaire de Fernanda Ascarelli et

Marco Menato, ni dans la base Edit16<sup>2</sup>). On veillera évidemment à livrer des images exploitables scientifiquement, qui intègrent notamment un réglelet gradué. L'image offre dans de tels cas une possibilité de confrontation qui peut s'avérer indispensable pour la justesse d'une localisation dans un catalogue collectif. On évoquera également la possibilité de donner ainsi ponctuellement accès, *via* le catalogue, à un document original non ou difficilement communicable, à une particularité de reliure obser-

vée au cours d'une intervention de restauration, voire au dossier de restauration lui-même.

L'enrichissement, on le voit, implique dans la notice un éventail varié de documents numériques : image ou texte ; cliché isolé ou suite de clichés constituant la reproduction numérique intégrale d'un document ; image expressément produite par ou pour le catalogueur, ou lien établi avec une base de données existant par ailleurs. Il réaffirme dans tous les cas la centralité du catalogue. Mais le choix d'une telle pratique impose à notre sens la mise au point d'une véritable « politique documentaire », qui repose sur une typologie des cas de pertinence dans laquelle les éléments de conservation et de mise en valeur

2. Fruit de la collaboration de 1200 bibliothèques italiennes, Edit16 est une base de données produite par l'ICCU (Istituto Centrale per il Catalogo Unico), signalant les éditions italiennes et les éditions en italien imprimées hors d'Italie au XVI<sup>e</sup> siècle : <http://edit16.iccu.sbn.it/>

peuvent être ponctuellement associés aux objectifs de signalement et de description bibliographique<sup>3</sup>.

## Un pavé dans le Marc

Au moment de l'apparition de ce nouvel âge informatique, on reproche aux formats utilisés actuellement (ISBD, Marc) leur structure limitée et on s'interroge, par exemple, sur la pertinence de systèmes d'abréviations très rudes (comme le « gr. s. c. » = gravé sur cuivre), qui furent utiles à l'époque de la fiche cartonnée (125 x 75 mm) ou de celle des mémoires réduites et coûteuses des ordinateurs. Le modèle conceptuel des FRBR (Functional Requirements for Bibliographic Records), élaboré selon la méthodologie « entité-relation » par un groupe d'étude de l'Ifla et officiellement approuvé par le congrès de Copenhague en 1997<sup>4</sup> permet de faire ressortir l'entité œuvre, absente des ISBD.

Travailler autour du concept d'œuvre et non plus seulement d'auteur offre des possibilités nouvelles et permet même de retrouver des « fonctionnalités de recherche » perdues au moment du passage de certains catalogues papier aux catalogues informatisés. Songeons aux possibilités offertes dans le *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale* (1897-1981) par les index précédant les auteurs prolixes comme Molière, Shakespeare, ou Voltaire, « rapprochant les éditions d'un même texte même si leurs titres diffèrent ». Dans les catalogues informatisés, une telle hiérarchisation des réponses mettrait en évidence la contextualité d'une œuvre.

3. Une réflexion de ce type est en cours à la Bibliothèque Sainte-Geneviève : dans le cadre du catalogage des fonds anciens, chaque proposition de mise à disposition d'une reproduction du document primaire dans le catalogue fait l'objet d'une évaluation ; une liste des critères de sélection est ainsi en voie d'élaboration.

4. *Functional Requirements for Bibliographic Records : Final Report*, 1998 <http://www.ifla.org/VII/s13/frbr/frbr.pdf>

Nous ne reviendrons pas ici sur les avantages du modèle arborescent XML, notamment en terme de pérennité des données. L'utilisation de ce métalangage pour le catalogage du livre ancien, loin de constituer une solution miraculeuse, offre quand même l'avantage de pouvoir multiplier les niveaux de description, intégrer de façon plus souple le document primaire dans la notice catalographique, associer des hyperliens vers sa représentation numérique, contextualiser

## Travailler autour du concept d'œuvre et non plus seulement d'auteur offre des possibilités nouvelles

le document par le balisage sémantique et offrir des possibilités d'affichage des informations selon des granularités différentes. Un projet de valorisation d'un fonds ancien au moyen des techniques associées au XML est actuellement en cours à la bibliothèque de l'INHA (Institut national d'histoire de l'art) sur une collection de livres de fêtes<sup>5</sup>.

## Complétude et richesse du catalogage du livre ancien : un « long commerce »

Claude Jolly, dans le rapport *Politique patrimoniale de l'Établissement public de la Bibliothèque de France*, 1992, s'exprime en ces termes : « *Le traitement catalographique est logiquement et chronolo-*

5. Thomas Jacquiau, « Les livres de fêtes : traitement documentaire des livres de fêtes numérisés », *Les Nouvelles de l'INHA*, n° 18, juin 2004, p. 10-12. <http://www.inha.fr/IMG/pdf/numero18.pdf>

*giquement premier dans la mesure où il permet d'identifier avec exactitude, de décrire et d'organiser de façon raisonnée (indexation) les objets collectés et conservés. Il constitue à la fois la condition de possibilité et le cœur de toute pratique scientifique dans l'établissement : le catalogue constitue le point de passage obligé pour accéder aux collections patrimoniales et c'est à juste titre que de nombreux chercheurs disent que la future institution vaudra pour une large part à proportion de la qualité et de l'exhaustivité de son catalogue. »* Ces réflexions valent pour tout type d'établissement.

Rappelons seulement que les fonds anciens conservés dans l'Hexagone se caractérisent par l'éclatement de leurs lieux de conservation, d'où un éparpillement des moyens<sup>6</sup>. Depuis 1789 que la Nation s'est rendue héritière des collections de livres et de manuscrits issues des confiscations révolutionnaires, la question de leur catalogage ou recensement exhaustif et analytique<sup>7</sup> est toujours d'actualité. Les fonds anciens sont encore trop souvent mal connus ou mal décrits, voire pour certains non catalogués. Les ouvrages d'une grande notoriété, par l'intérêt de leur édition ou de leur contenu, sont dans l'ensemble bien repérés et signalés. En revanche, derrière une édition du *Songe de Poliphile*, les recueils de pièces, les factums, les ouvrages liturgiques, les ouvrages de dévotion, les publications officielles (actes royaux, etc.), les éphémères ont eu jusqu'à présent peu de chance d'être bien décrits et signalés<sup>8</sup>.

6. François Dupuigrenet Desroussilles, *Note sur l'accès aux catalogues sur support électronique des collections de livres anciens conservés en France*, présentée à la journée d'étude sur « Le livre ancien : patrimoine français, patrimoine européen », Chantilly, 15 mai 2004.

7. « *Catalogage : ensemble des opérations qui permettent de constituer le catalogue d'une bibliothèque en se fondant sur le recensement exhaustif et analytique de son fonds* », dans *Dictionnaire encyclopédique du livre*, Éd. du Cercle de la librairie, 2002, t. 1, p. 466.

8. Albert Labarre, « Sur l'éminente dignité des pièces », *Revue française d'histoire du livre*, n° 84-85, 3<sup>e</sup> trim. 1994, p. 335-340.

## De la formation à l'imprégnation

En France, l'École des chartes dans le cadre de la formation initiale, l'Enssib dans le cadre de la formation continue, ainsi que certains cursus universitaires assurent à partir de cas concrets la formation à la description catalographique du livre ancien. Ensuite, seule une longue fréquentation et une lente imprégnation du livre de l'époque artisanale peuvent faire naître le « spécialiste », lequel se trouve du reste en perpétuel apprentissage tant les subtilités de toute nature sont légion.

Les professionnels des bibliothèques enrichissent, à partir de recherches rigoureuses et souvent ingrates, d'autres disciplines comme la bibliographie matérielle dont ils se nourrissent en amont ou encore la bibliographie, science substantifique de la pratique et du métier de catalogueur. Ils contribuent aux questionnements du chercheur et en cela remplissent l'une de leurs missions : servir la recherche.

## Le catalogage « au quotidien »

Cataloguer un livre ancien est une opération sans doute *complexe*, qui impose la manipulation d'instruments de travail bibliographiques nombreux, la connaissance de l'histoire du livre et de ses techniques et souvent quelques rudiments de sciences auxiliaires de l'histoire (philologie, paléographie, héraldique, etc.). C'est également une opération *complète*, au sens où elle concerne le livre imprimé artisanalement dans les trois dimensions fondamentales et indissociables qui le constituent : appelons-les dimensions textuelle, bibliographique et matérielle.

Il s'agit bien évidemment dans un premier temps d'identifier un texte et toutes les instances qui ont concouru à son élaboration, auteur(s), traducteur(s), éditeur(s) intellectuel(s), glos-

sateur(s), etc. Et, à ce titre, il importe d'identifier non pas tant le texte de Tacite que la recension de Filippo Beroaldo dans telle édition de Rome (1515), ou celle de Beatus Rhenanus dans telle édition de Bâle (1533). Il s'agit dans le même temps d'identifier une édition (une unité bibliographique) par son adresse, et d'en analyser la composition (format, structure des cahiers, nature de l'illustration). Il s'agit enfin de décrire un exemplaire et d'en identifier les éléments de provenance ou de condition ; apprécier et séparer, parmi les singularités qui ont pu être relevées

## L'époque est révolue de cataloguer un livre ancien en faisant abstraction des autres exemplaires issus de la même presse

sur l'exemplaire en main, ce qui relève de l'édition et ce qui relève des particularités d'exemplaire, impose de fréquents allers-retours entre l'objet et le signalement qu'ont pu donner les bibliographes ou d'autres catalogueurs de l'édition à laquelle nous pouvons soupçonner qu'il se rapporte ; et la confrontation d'exemplaires entre eux s'impose parfois, tant peuvent être tenus les éléments qui permettent de faire le départ entre une édition, différentes contre-façons ou une émission.

Décrire l'édition selon des principes stricts et rigoureux, contrôler et normaliser les accès au travers de l'élaboration de fichiers d'autorité, signaler la particularité d'un exemplaire sur lequel repose parfois l'essentiel de la valeur patrimoniale d'un volume (du fait de l'identité d'un annotateur ou d'une provenance, du fait d'une reliure précieuse, du fait d'un

cahier absent de tous les autres exemplaires repérés, etc.) : il serait pertinent de réfléchir aux apports du numérique pour chacun de ces trois angles d'approche. Sans tomber dans l'angélisme, il s'agit de discerner de manière critique la pertinence et l'utilité de ces nouveaux supports, la circulation des informations par Internet constituant objectivement un atout.

## L'édition *stricto sensu*

Tout d'abord, l'édition proprement dite : actuellement, notre démarche consiste à consulter les grands catalogues ou répertoires tenant lieu de bibliographie, puis les bibliographies spécialisées, et de comparer l'exemplaire à traiter avec ce que nous livrent ces différentes sources. Ce travail nous permet d'établir avec plus d'exactitude l'état civil du livre lui-même et de contextualiser sa production : avons-nous affaire à un sous-ensemble (émission, édition partagée) ? La page de titre présente-t-elle un état ? Las, bien souvent, la pauvreté des notices de différents ouvrages de référence ne répond pas à nos interrogations, cependant elles permettent de conforter tant nos doutes que nos certitudes !

Ces outils (les catalogues) localisent néanmoins une édition et l'interrogation d'un collègue par courrier électronique permet d'infirmer ou de confirmer une hypothèse. En ce sens, des répertoires imprimés de bonne qualité scientifique, avec de multiples index ou bien les nombreux catalogues en ligne, aussi riches que ce que propose l'ambitieuse base néerlandaise *Biblia sacra*<sup>9</sup>, constituent de précieux auxiliaires pour les professionnels du livre ancien, tout en répondant aux besoins des chercheurs. Car l'époque est révolue de cataloguer un livre ancien en faisant abs-

9. Bibliographie électronique des bibles imprimées aux Pays-Bas et en Belgique : [www.bibliasacra.com](http://www.bibliasacra.com)

traction des autres exemplaires issus de la même presse. Corrections en cours de tirage, substitutions de cahiers avant distribution, autre imposition, etc., constituent des aléas courants et font sens. L'ajout des données locales et des particularités d'exemplaires s'en trouve ensuite facilité. L'Internet constitue à cette étape un inestimable atout qui permet l'interrogation d'outils distants : catalogues collectifs, nationaux ou spécialisés, bibliographies en ligne (comme VD16 ou VD17<sup>10</sup>), faute de pouvoir confronter *de visu* un maximum d'exemplaires.

Ce souci de complétude du catalogage, rendu indispensable par la richesse et la diversité du livre ancien, ne peut cependant être absolument confondu avec les besoins du chercheur en matière d'analyses codicologiques, philologiques et littéraires ; il est le « socle » de ces recherches. David Smith, dans sa récente bibliographie des œuvres de Helvétius

(2001), offre un modèle descriptif de l'édition particulièrement exigeant, qui intègre la spécification des pratiques de composition (registre détaillé des signatures, réclames, alternance de casse) ou l'analyse du papier. Déterminant pour la conduite de son enquête de bibliographie matérielle, un tel protocole ne saurait toutefois être appliqué dans le cadre du catalogage courant du livre ancien. Si les missions du catalogueur bibliothécaire et celles du bibliographe historien du livre doivent être distinguées, fussent-ils parfois une seule et même personne, le dialogue fécond qui s'est établi entre eux doit se poursuivre, parallèlement aux réflexions normatives et afin de les nourrir.

### Les accès

Sous l'Ancien Régime, le masque est très répandu : auteur se cachant derrière un cryptonyme, un pseudonyme, libraire prétendu, imprimeur imaginaire, histoire complexe des institutions à l'origine de publications,

etc. Devant cette multiplicité, les fichiers d'autorité constituent une réponse permettant de rassembler toutes les variantes rencontrées sous une seule forme. Par exemple : la forme d'autorité retenue pour Franciscus Raphelengius (1539-1597), correcteur de Christophe Plantin, puis imprimeur-libraire à Anvers et à Leyde entre 1575 et 1597, permet de regrouper sous un seul accès les graphies lointaines dans l'ordre alphabétique telles que *Van Ravelenghien* ou *Rafelengius*.

Le catalogueur du livre ancien a en effet l'habitude de manipuler des autorités relatives non seulement à la dimension textuelle de l'ouvrage (auteur, préfacier, traducteur, éditeur intellectuel, etc.), mais également à sa dimension bibliographique (libraire, imprimeur, illustrateur, graveur sur bois ou sur métal, etc.) et matérielle (annotateur, possesseur ancien, enlumineur, relieur, etc.).

Par ailleurs, étant donné l'étendue du corpus à traiter, non seulement sur le plan chronologique (XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles !), mais également sur le plan de

10. <http://www.vd16.de>  
<http://www.vd17.de>

la typologie documentaire, se pose la question d'une gestion par autorité des titres de forme, « accès » indispensable pour bien des non-livres qui font l'objet d'intérêts croissants de la part des chercheurs (factums, catalogues de vente de livres ou d'art, actes et publications réglementaires de toutes juridictions et de toutes sortes, coutumes, prospectus, spécimens typographiques, tarifs, etc.).

Cette uniformisation des accès, éprouvée dans les catalogues imprimés ou sur fiches par la pratique des renvois (*voir* et *voir aussi*), est utilisée avec les possibilités accrues d'organisation, de partage et de visibilité des données qu'offre l'informatique. Il est désormais dans les missions des bibliothèques ou agences bibliographiques nationales de diffuser ces fichiers conçus au cœur de l'activité catalographique, et appelés à devenir de véritables outils de référence en étant édités en ligne ou imprimés : citons le *Répertoire d'imprimeurs-libraires (vers 1500-vers 1810)*, dont la dernière édition est parue en 2004, ou les programmes relatifs aux autorités des collectivités officielles de la France d'Ancien Régime (Cofar) ou aux collectivités religieuses (Coreli). La consultation très efficace de ces fichiers émanant des « grands catalogues de bibliothèques » sur Internet permet de connaître rapidement les premiers éléments d'identification d'un auteur ou d'un imprimeur, d'appréhender les éléments de datation et ainsi de commencer à reconstituer l'itinéraire éditorial de l'ouvrage à cataloguer.

De surcroît, il est toujours fructueux de croiser plusieurs sources, par exemple les fichiers d'autorités de la Library of Congress et ceux de la Bibliothèque nationale de France, ou encore, pour les livres italiens du XVI<sup>e</sup> siècle, ceux de la base spécialisée Edit16. Depuis quelque temps, le Cerl<sup>11</sup> offre librement l'accès à ses fichiers d'autorités en ligne (noms de

lieux, d'auteurs et d'imprimeurs-libraires, ces derniers étant issus de la base BN-Opale Plus). Dans la lignée du projet européen Leaf<sup>12</sup> (Linking and Exploring Authority Files) destiné à établir un serveur central de notices d'autorités en direction de diverses institutions culturelles (bibliothèques, services d'archives, musées...), une réflexion internationale mériterait d'être menée sur ce sujet<sup>13</sup>.

## L'exemplaire

Il appartient au catalogueur de faire le tour de la « condition » de l'exemplaire ; le terme, hérité du langage de la bibliophilie, désignant l'ensemble des interventions pratiquées sur l'objet *après* sa manufacture typographique. C'est ici que doivent être mentionnés lacunes, compléments ou substitutions : feuillets ou cahiers manquants, ou inversement planches « allogènes » dont l'exemplaire a pu être truffé au cours de ses manipulations et pérégrinations, ou encore cartons insérés pour différents motifs, notamment de censure. Réglure, enluminure, pieds de mouche et rubriques manuscrites sont encore fréquents au XVI<sup>e</sup> siècle. La reliure est à décrire ou à identifier par ses matériaux, forme générale et décor, mieux encore par la date de sa réalisation, un commanditaire ou un atelier. On observera, en les identifiant au besoin par des sources extérieures, les marques de provenance (ex-libris gravés ou manuscrits, armes peintes ou dorées sur les plats de la reliure, *ex-dono* ou *ex-praemio*) ainsi que les signes d'usage, en tâchant pour ces derniers d'en spécifier la nature (notes de cours, travail préparatoire à une édition, signes d'une utilisation liturgique, etc.), voire l'auteur.

Il peut être pertinent, autre particularité de traitement du livre ancien, de gérer par autorité certains éléments relatifs à l'exemplaire, comme le personnage ou la collectivité institutionnelle à qui appartenait le livre lorsqu'ils sont bien identifiés. Aux instruments d'identification traditionnels, répertoires d'ex-libris nationaux

La nécessité  
de travailler en réseau  
et de développer  
des programmes collectifs  
sur ces documents  
dont le traitement est long  
et très coûteux s'impose  
comme une évidence

ou régionaux, de reliures aux armes, catalogues de fers de relieurs, s'ajoutent désormais des outils numériques accessibles en ligne, fruit d'initiatives locales ou d'entreprises nationales. Citons la base « Provenances » de la Bibliothèque municipale de Lyon, qui contient des images de marques d'appartenances ou de lecteurs : ex-libris, reliures armoriées, annotations manuscrites identifiées. La base Einbanddatenbank<sup>14</sup> est née de l'indexation et de la numérisation de plusieurs corpus de frottis de reliures germaniques estampées à froid des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, réalisés par plusieurs spécialistes sur près d'un siècle et conservés dans plusieurs bibliothèques allemandes. Un tel outil s'avère désormais indispensable pour la datation et la localisation d'une roulette ou d'une plaque.

Après l'*enrichissement* du catalogue, est également pensable l'*intégration* de celui-ci, en position centrale, dans des systèmes docu-

11. Consortium of European Research Libraries : [www.cerl.org](http://www.cerl.org)

12. Projet Leaf, version française : <http://www.crxnet.com/leaf/french/index.html>

13. Lorenzo Baldacchini, « Authority Control of Printers, Publishers, and Booksellers », *Cataloging & Classification Quarterly*, vol. 38, n° 3/4, 2004, p. 269-280.

14. <http://www.hist-einband.de>

mentaires ou « portails » patrimoniaux qui articuleraient autour de lui des ressources spécialisées de divers types. Ainsi, pour s'en tenir à des réalisations en cours ou à l'étude, la notice catalographique ferait-elle l'objet de liens, sur le plan de l'édition, à des bases de bois gravés ou de matériel typographique, et sur le plan de l'exemplaire à des bases d'enluminures ou de frottis de reliure.

Ces ressources obéissent évidemment à des architectures et des langages non obligatoirement Marc. Les réflexions qui pourraient être menées autour de la création ou de l'adaptation d'une DTD pour le livre ancien devraient en tout cas tenir compte du catalogage à l'exemplaire propre à ce type de document, et de la diversité des éléments descriptibles qu'il comprend. Sans doute serait-il opportun d'avoir recours à une DTD (encore inexistante) pour la reliure, qui permettrait, pour certains types le requérant, un protocole descriptif que ni Marc ni les DTD « bibliographiques » existantes ne permettent : spécification des structures, matière, décor et éléments ornementaux.

### Le CCFr : une base hétérogène porteuse d'avenir

Mis en ligne en 2001, le Catalogue collectif de France est un outil d'identification, de localisation et de fourniture de documents. Il n'a pas été voulu comme un réservoir de notices destiné à alimenter les catalogues locaux. Il interface en un seul accès BN-Opale Plus (catalogue de la BnF), le Sudoc (Système universitaire de documentation) et le BMR (catalogue des bibliothèques municipales rétroconverties), auxquels s'ajoute le RNBCD, Répertoire national des bibliothèques et centres de documentation.

Le CCFr constitue pour les professionnels et pour un public croissant le principal outil de consultation sur le livre ancien en France. Le Sudoc

permet le catalogage en réseau et en ligne des fonds anciens des bibliothèques universitaires et des établissements de l'enseignement supérieur. Un groupe de travail « Livre ancien », constitué dès la naissance du catalogue, complète dans le domaine du livre ancien le guide méthodologique, et propose des recommandations visant à harmoniser les pratiques<sup>15</sup>.

La nécessité de travailler en réseau et de développer des programmes collectifs sur ces documents dont le traitement est long et très coûteux s'impose comme une évidence. De la notice minimale à la notice complexe<sup>16</sup>, des réflexions sont à mener au niveau local, national, européen sur le thème : Que catalogue-t-on ? Que re-catalogue-t-on ? Où (dans quel catalogue) catalogue-t-on ? Faut-il élaborer des bases communes de travail ou des procédés de téléchargement de notices dans les systèmes locaux, développer portails ou passerelles ? Des pistes sont à inventer, en tenant compte des moyens de chacun.

Il est sans doute nécessaire – surtout si on prend en compte les éco-

nomies d'échelle – et plus facile d'appréhender des ensembles cohérents : production d'un atelier d'un imprimeur local, corpus thématiques (ouvrages liturgiques, traités scientifiques...), selon un découpage chronologique. Un pôle associé peut être la tête de pont d'un programme relevant de sa spécialité, comme Troyes pour la littérature de colportage, ou une bibliothèque de l'enseignement supérieur pour une discipline relevant de son environnement universitaire.

Dans le domaine des publications collectives, nous mentionnerons les deux entreprises concluantes que sont d'une part le catalogue collectif national des *Catéchismes diocésains de la France d'Ancien Régime conservés dans les bibliothèques françaises* (2001), entreprise dirigée par Antoine Monaque et menée conjointement par l'Institut catholique de Paris et la BnF, et d'autre part le gros catalogue collectif parisien des bibles<sup>17</sup> réunissant les fonds de la Bibliothèque nationale de France (y compris ceux de l'Arsenal) et des bibliothèques Sainte-Geneviève, Mazarine, de la Sorbonne,

15. Comptes rendus de réunions : <http://www.abes.fr> Rubrique Services/Catalogage/Groupes de travail.

16. François Dupuigrenet Desroussilles, *op. cit.*

17. *Bibles imprimées du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle conservées à Paris*, éd. Martine Delaveau et Denise Hillard, Bibliothèque nationale de France, 2003.



de la Société d'histoire du protestantisme français et de la Société bibliographique (2003).

C'est justement par la masse des éditions rassemblées et comparées, par la qualité de leur notice, par leur économie spécifique (organisation, index, tables de concordance) que ces catalogues ont pu être conçus comme des ouvrages de référence et qu'ils tiennent lieu de bibliographies. Ce type de projet, lorsqu'il est achevé, apporte la satisfaction d'avoir répondu aux exigences des chercheurs et des professionnels, parce que l'on aura veillé à recueillir dans les notices établies scientifiquement le maximum d'informations. Tout ceci ne peut que rejaillir sur les établissements en termes de signalement des fonds et de mise en valeur de la recherche.

### « Des outils nationaux » : une politique nationale

Le signalement des collections est un axe majeur du Plan d'action pour le patrimoine écrit (Pape) lancé par le ministère de la Culture et de la Communication en 2004. Une des priorités fortes « porte sur la constitution des ressources d'informations : elle met l'accent sur l'achèvement des grands catalogues en cours (notamment incunables et fonds musicaux antérieurs au XIX<sup>e</sup> siècle) et sur l'extension des catalogues collectifs, en particulier du Catalogue collectif de France (CCFr), incluant le projet de rétroconversion du CGM ».

Le Pape prévoit aussi la mise en ligne des catalogues et la constitution de bibliothèques virtuelles<sup>18</sup>. La BnF a inscrit cette action dans la politique des prochaines années en soutenant la mise en place en région de pôles associés fédérateurs sur ces questions<sup>19</sup>. Ces orientations visent à mettre en place une véritable « carte documentaire » prenant appui sur le

réseau de professionnels (scientifiques et techniques) en charge du patrimoine écrit et graphique en région. Pour un inventaire des fonds anciens visant à l'exhaustivité, il serait peut-être intéressant de s'inspirer des méthodes du *French Book Project*<sup>20</sup> de l'Université de Saint-Andrews, projet quasi missionnaire dont l'objectif est de mettre en ligne une base bibliographique de tous les livres imprimés avant 1601 complètement ou partiellement de langue française.

Pour la description des ouvrages, des outils en ligne se révèlent particulièrement précieux pour les petites bibliothèques, aussi la BnF propose-t-elle un accès (souvent en mode image) à certains instruments de référence indispensables : par exemple le *Manuel du libraire* de J.-C. Brunet ou encore *Les livres à clef* de Fernand Drujon.

### Une dimension européenne

Le « livre ancien » a la dimension européenne inscrite dans ses origines et dans son histoire, du fait tant de sa production que de sa circulation. En 1992, la réunion de Munich en prend acte par la création du Consortium des bibliothèques européennes de recherche (Cerl) qui gère la base *Hand Press Book* (HPB) recensant les ouvrages publiés jusqu'en 1830 et riche actuellement de 1 300 000 notices en provenance de près de 60 bibliothèques ou groupes de bibliothèques européennes représentant 24 pays. À elle seule, la Bayerische Staatsbibliothek de Munich offre 525 000 notices. Cet outil de travail complémentaire pour l'identification se trouve peu accessible en France, vu le coût d'abon-

nement, même si des possibilités sont actuellement mises en place par le biais de consortiums.

L'année 2005 verra naître le portail Tel (The European Library) donnant accès aux ressources (catalogues et collections numérisées) de dix bibliothèques nationales européennes<sup>21</sup>. Devant une initiative outre-Atlantique d'envergure annoncée en décembre 2004 (*Google Print Library Project*), quelle réponse peut apporter l'Europe d'un point de vue politique, technique et surtout culturel, autrement dit des contenus<sup>22</sup> ?

### Un intérêt renouvelé

Quelques observations, pour terminer ce tour d'horizon : d'abord concernant l'objet de cette réflexion et les frontières qui sont les siennes. Le domaine d'application que s'est donné en 1986 la norme expérimentale NF Z 44-074 est « l'ensemble des monographies imprimées artisanalement des origines à 1800 », son utilisation étant présentée comme envisageable pour le livre imprimé « à la main » postérieur à cette date. Cette même date a été retenue dans Rameau. La subdivision de forme « Ouvrages avant 1800 » permet en effet de spécifier le livre ancien dans l'indexation matière ; dans bien des cas, pour le catalogueur scrupuleux, cette subdivision constitue également la condition dirimante à l'application même du répertoire d'autorités matières, tant il paraît parfois délicat d'appliquer à un traité du XVI<sup>e</sup> siècle une indexation reposant essentiellement sur une segmentation et une taxinomie contemporaines des disciplines et des savoirs.

18. Gérard Cohen et Michel Yvon, *Le Plan d'action pour le patrimoine écrit*, BnF, 2004, n° 5, p. 48-50.

19. Valérie Tesnière, « État des lieux de la coopération : la charte documentaire de Gallica et les évolutions du CCFr », dans 8<sup>es</sup> Journées des pôles associés, 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2004, à la BnF : *Patrimoine écrit et numérisation : quelle[s] politique[s] de conservation, de signalement et de diffusion pour le réseau français ?* [http://www.bnf.fr/pages/infoproj/journeespro/pdf/po2004\\_tesniere.pdf](http://www.bnf.fr/pages/infoproj/journeespro/pdf/po2004_tesniere.pdf)

20. [http://www.st-andrews.ac.uk/~www\\_rsi/book/database.shtml](http://www.st-andrews.ac.uk/~www_rsi/book/database.shtml)

21. <http://www.theeuropeanlibrary.org>

22. Plusieurs programmes européens ont déjà été menés sur ces questions touchant au livre ancien. Citons le projet Debora (Digital accEs to the BOoks of the RenAissance). Très bonne analyse dans Nicolas Barbey, Jean Guillemain, Géraldine Péoc'h, Patrice Ract, *La renaissance du livre ancien : bilan du projet Debora et perspectives d'avenir*, DCB, mémoire de recherche, Enssib, juin 2002.

## PENSER LE CATALOGAGE DU LIVRE ANCIEN À L'ÂGE DU NUMÉRIQUE

Par ailleurs, l'année 1811, qui correspond en France à l'origine de la bibliographie nationale courante, a été adoptée dans plusieurs bibliothèques pour définir la frontière entre livres anciens et « modernes », sur un plan tant conservatoire que catalographique. On sait que la date la plus légitimement retenue est aujourd'hui celle de 1830 ; elle correspond sans doute le mieux à cette période de quelques années qui connaît des mutations fondamentales dans le processus de fabrication du livre, induisant notamment, d'un point de vue catalographique, une radicale modification de la notion de format (fabrication du papier en continu) et du rapport de l'exemplaire à l'unité bibliographique (association croissante de la fonte et de la composition).

Ce *terminus ad quem* pour le livre ancien a notamment été retenu en Italie par le SBN (Servizio Bibliotecario Nazionale<sup>23</sup>), et au niveau européen par la base HPB (Hand Press Book). Il paraît également légitime, en amont, d'isoler de cet ensemble les incunables, car faisant l'objet d'entreprises d'inventaire aux niveaux nationaux et internationaux, reposant sur des instruments de travail et des principes d'analyse spécifiques.

Mais il reste que le schéma de fabrication propre à l'ancien régime typographique non seulement ne disparaît pas avec l'industrialisation de l'édition, mais conserve une importance décisive du point de vue de l'évolution du livre et des arts graphi-

ques. Composition typographique, papier à la cuve et à la forme, émissions séparées et états, sont des notions déterminantes pour aborder le livre d'artiste, le livre rare ou le livre « de qualité<sup>24</sup> » du XIX<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle. De plus, même non artisanalement produit, un exemplaire peut revêtir un ensemble de caractéristiques justifiant le recours à des règles de description jusqu'ici définies pour le livre dit « ancien », ainsi de l'exemplaire de *Profils et Grimaces* d'Auguste Vacquerie<sup>25</sup>, enrichi de corrections de l'auteur, augmenté de photographies de Charles Hugo, de dessins de Victor Hugo et d'une partie du manuscrit autographe<sup>26</sup>. Exemplaire de travail, porteur d'un envoi, confié au talent d'un relieur, conservant les signes d'un destin singulier, nombreux sont les exemples de cette « création continuée » du livre à l'exemplaire dans nos bibliothèques. Il est incontestable qu'ils requièrent, avec le livre imprimé proprement ancien, une communauté d'approche, de considération patrimoniale et de conservation, et partiellement de traitement catalographique.

Enfin, si l'on considère aujourd'hui la plupart des catalogues, collectifs ou non, donnant à voir du livre ancien, et notamment le CCFr, on observera une grande diversité de présentation,

de complétude et donc de pertinence des notices. Cette hétérogénéité est bien sûr liée à la pluralité des modes d'alimentation : conversions rétrospectives locales ou collectives, obéissant à des cahiers des charges plus ou moins contraignants et surtout reposant sur des fichiers sources extrêmement divers, catalogage livre en main obéissant à différents formats ou ensembles de préconisations. Nous dirons qu'elle est naturelle, et préférable à des interventions de réduction de doublons soupçonnés ou de fusion intempestive d'autorités.

Il semble également, cependant, que les grandes campagnes de conversion rétrospective achevées ou en passe de l'être conduisent à un intérêt renouvelé pour le traitement catalographique des fonds anciens, les parties non ou mal signalées des collections n'en étant que plus aisément repérables, la visibilité en ligne des notices rétroconverties suscitant l'ambition de reprises partielles livre en main, et les nouvelles technologies apparaissant à juste titre comme les moyens d'une valorisation qui ne saurait se construire sans la fondation que constitue un catalogue rigoureux.

Cet avenir pour le catalogage du livre ancien représente sans doute une opportunité d'harmonisation des recommandations et des pratiques, d'autant que les moyens et ambitions qui sont désormais les siens justifient la place centrale du catalogue au cœur de toute entreprise de recherche et de valorisation du patrimoine écrit.

Avril 2005

23. M. Venier, A. de Pasquale, *Il libro antico in SBN*, Milano, Editrice bibliografica, 2002.

24. Qualificatif emprunté à Jean-Louis Estève, à l'occasion d'une conférence prononcée à la Bibliothèque Sainte-Geneviève le 18 février 2005 : *Vous avez dit typographe? Que signifie former des typographes aujourd'hui ?*

25. Auguste Vacquerie, *Profils et grimaces*, Michel Lévy, 1856.

26. *Des livres rares depuis l'invention de l'imprimerie*, exposition Paris, BnF, 1998, p. 240.